

Avis au visiteur de notre site

Sur l'ensemble des textes de la présente publication :

L'auteur de la présente publication a pour objectif primordial de susciter la libéralisation de la Propriété Intellectuelle de telle sorte, qu'en application des articles 1, 17, 22 et 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, elle devienne enfin accessible au plus grand nombre de personnes et qu'elle soit plus équitablement répartie entre les droits d'intérêt moral et les droits d'intérêt matériel.

Cette publication est relative au travail de recherche, d'analyse et de conception de son auteur, sur la logique et l'éthique qui président aux critères validant une Œuvre de l'Esprit et ce, tels que ces critères ont été formulés par la Convention de Berne et la Convention Universelle sur le droit d'auteur.

Tel qu'il est également précisé dans les documents officiels des instituts et des offices de Propriété Intellectuelle de tous pays, qui dégagent toute responsabilité de leur rédaction, les renseignements contenus dans la présente publication sont fournis uniquement à titre indicatif et ne doivent pas être cités ni considérés comme un texte législatif. Tout ou partie de cette publication peut devenir obsolète à n'importe quel moment, sans préavis. Le fondement législatif se trouve dans la Loi sur les brevets, les modèles et/ou dessins industriels, les marques et les droits d'auteur, les règlements y afférents et dans les décisions des tribunaux qui interprètent ces textes.

* * *